

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 944 511

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

10 52902

⑤1 Int Cl⁸ : B 65 D 55/02 (2006.01), B 65 D 50/00, 41/04

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 16.04.10.

③0 Priorité : 16.04.09 IT PD2009A000094.

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 22.10.10 Bulletin 10/42.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : TAPI S.R.L. — IT.

⑦2 Inventeur(s) : BABAN ALBERTO.

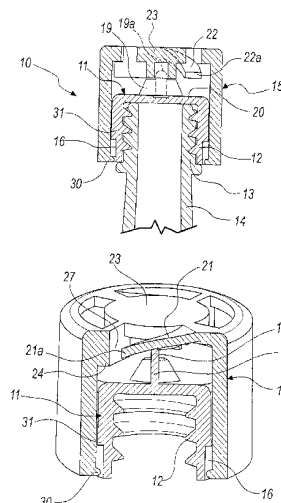
⑦3 Titulaire(s) : TAPI S.R.L..

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

⑤4 CAPUCHON A VISSER POUR CONTENEUR A LIQUIDE.

⑤7 La présente invention concerne un capuchon à visser (10) pour conteneur à liquide, comprenant une première capsule (11), qui est pourvue à l'intérieur d'un pas de vis (12) et qui est destinée à être vissée sur un pas de vis complémentaire correspondant (13) d'un goulot d'une bouteille (14), et une seconde capsule (15), qui entoure la première capsule (11) et qui est conçue pour se dresser axialement en éloignement de la première capsule (11), lors d'un premier dévissage, à l'aide d'un moyen d'écartement qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule (15) par rapport à la première capsule (11).

Il est prévu un moyen pour le blocage irréversible de la seconde capsule (15) dans la configuration dressée par rapport à la première capsule (11).



FR 2 944 511 - A1



La présente invention concerne un capuchon à visser pour conteneurs à liquide.

- 5 En particulier, le capuchon à visser selon l'invention convient particulièrement pour des applications à des bouteilles, en particulier mais pas exclusivement, destinées à des boissons alcoolisées et extrêmement alcoolisées.
- 10 Le capuchon à visser appartient à l'un des systèmes de fermeture largement utilisés pour des bouteilles et pour des conteneurs à liquide en général, particulièrement pour des produits de grande consommation, à la fois pour des raisons économiques grâce à son coût modéré, mais aussi pour des raisons techniques grâce à des
- 15 caractéristiques qui conviennent pour garantir l'obturation optimale vis-à-vis du liquide à l'intérieur de la bouteille et également pour une souplesse appréciée en termes d'impact visuel.
- 20 Cette sorte de capuchon présente aussi l'avantage d'une ouverture manuelle très aisée, qui n'exige pas d'utiliser des dispositifs spéciaux comme des tire-bouchons, de même qu'une refermeture aisée en vue d'une conservation à l'épreuve des fuites du liquide au cas où celui-ci reste dans la bouteille.
- 25 Le capuchon à visser peut être réalisé totalement en matière plastique, ou en matériau métallique, avec une capsule métallique et un joint interne en matière plastique.
- 30 Le capuchon à visser est généralement constitué d'une capsule, c'est-à-dire un corps en forme de coupelle, qui comporte un pas de vis, ou une ou plusieurs portions en pas de vis, au niveau de la partie intérieure de la portion sensiblement cylindrique du capuchon.
- 35 Le long de la bordure de la capsule il est généralement prévu une bague de sécurité, du genre en ruban, qui est fixée sur la bordure au moyen

d'une pluralité d'éléments en forme de pont destinés à être rompus lors du premier dévissage du capuchon depuis le goulot de la bouteille sur laquelle le capuchon est vissé.

5 Une telle bague de sécurité est réalisée de manière intégrée avec la capsule à pas de vis interne. Une telle bague, comme cela est conditionné par les impératifs techniques du moulage, présente une forme telle qu'elle entoure le goulot de la bouteille au-dessous du pas de vis et un épaulement adjacent anti-extraction, qui convient pour
10 éviter le relèvement de la bague de sécurité.

La bague de sécurité a une forme de telle qu'elle est bloquée au-dessous de l'épaulement anti-extraction lors du premier dévissage, de sorte que, lorsqu'il poursuit le dévissage, l'utilisateur provoque la rupture des
15 éléments en forme de pont et le détachement de la bague de sécurité, cette dernière restant de façon à entourer le goulot de la bouteille et montrer que la bouteille a été ouverte.

20 Malgré le fait qu'ils soient appréciés et utilisés, de tels capuchons à visser présentent certains inconvénients.

Les capuchons en matière plastique, habituellement réalisés de façon monolithique avec la bague de sécurité, en raison des limitations du moulage, comprennent une bague de sécurité qui, en raison de la
25 nécessité de l'extraction par tirage du capuchon moulé hors du moule, ne s'étend pas radialement vers l'intérieur au-delà d'une certaine longueur limitée fixée par la nécessité d'extraire la pièce hors du moule sans la rompre.

30 La limite pour le développement de la bague de sécurité dans la direction radiale peut avoir pour conséquence que, lors du dévissage du capuchon vis-à-vis de la bouteille ou d'un quelconque autre conteneur à liquide auquel le capuchon est associé, la bague de sécurité, au lieu de venir se bloquer contre l'épaulement anti-extraction, va glisser par-
35 dessus l'épaulement anti-extraction sans se déchirer vis-à-vis de la

capsule du capuchon, sans remplir la fonction d'élément de sécurité et de signalisation d'ouverture.

5 Une bague de sécurité métallique qui est formée à contre-dépouille par galetage sur une capsule métallique, disposée partiellement finie sur le goulot de la bouteille est plus sûre pour ce qui concerne cet aspect de garantir la déchirure de la bague vis-à-vis de la capsule.

10 D'autre part, même s'il est possible de les décorer dans une grande mesure, de tels capuchons à visser métalliques présentent une ligne de déchirure qui est visible, et ceci n'est pas très plaisant sur le plan visuel.

15 En outre, si la bague de sécurité ne se détache pas parfaitement, en raison de la malléabilité de la tôle métallique avec laquelle est réalisé le capuchon, il est nécessaire d'intervenir à la main ou au moyen d'un outil pour terminer le détachement.

20 En outre, la bague de sécurité qui tombe et qui entoure le goulot de la bouteille est habituellement considérée comme un élément négatif sur le plan esthétique, et il est habituel d'enlever la bague de sécurité pour éviter que son mouvement pendant les opérations de versement soit visible.

25 Un autre exemple de capuchon connu est décrit dans le document WO 00/37329. Le capuchon décrit dans ce document est constitué de deux capsules susceptibles d'une séparation réciproque lors de la première ouverture. L'indication d'ouverture (preuve d'une intervention) est rendue évidente au moyen d'un ruban coloré qui est rendu visible en conséquence de la séparation des deux capsules. Dans
30 un tel capuchon, le caractère irréversible de l'indication résulte du fait que des ailettes sont prévues entre les capsules, qui se déforment par pressage lorsque l'on tente de refermer le capuchon sur le conteneur.

35 Étant donné que l'on ne prévoit pas de moyens spécifiques pour bloquer effectivement les capsules l'une sur l'autre, la capsule externe

présente un intervalle indésirable à la fois en rotation et en sens axial par rapport à la capsule interne, cet intervalle étant nuisible à l'efficacité anti-intervention et à la fonctionnalité d'un tel capuchon.

5 Le but de la présente invention est de proposer un capuchon à visser pour conteneur à liquide, qui permet de remédier aux inconvénients précités des capuchons à visser connus.

10 Dans le cadre de ce but, c'est un objectif de la présente invention de proposer un capuchon à visser qui montre d'une manière définie qu'une ouverture s'est produite, et cela sans les risques des capuchons connus avec bague de sécurité.

15 Un autre objectif de l'invention est de proposer un capuchon à visser qui soit aisé à gérer avec les machines de manipulation de capuchons et d'embouteillage connues.

20 Encore un autre objectif de l'invention est de proposer un capuchon à visser qui présente un impact visuel qui n'est pas inférieur à celui des capuchons à visser connus.

25 Un autre objectif de l'invention est de proposer un capuchon à visser qui, après la première ouverture, ne provoque pas de mouvements gênants comme c'est le cas d'une bague de sécurité sur le goulot de la bouteille correspondante.

30 Un autre objectif de l'invention est de proposer un capuchon à visser présentant des performances techniques qui ne sont pas inférieures à celles des capuchons connus.

Encore un autre objectif de l'invention est de proposer un capuchon à visser qui soit facile à fabriquer et aisé à utiliser, qu'il est possible de produire avec des techniques connues et avec des frais limités.

Ce but, ces objectifs ainsi que d'autres objectifs qui apparaîtront mieux le dans ce qui va suivre, sont atteints par un capuchon à visser pour conteneur à liquide, caractérisé en ce qu'il comprend une première capsule, laquelle est dotée à l'intérieur d'un pas de vis et est destinée à
5 être vissée sur un pas de vis complémentaire correspondant d'un goulot d'une bouteille, et une seconde capsule, qui entoure la première capsule et qui est conçue pour se dresser axialement en éloignement de la première capsule lors d'un premier dévissage, à l'aide d'un moyen d'écartement qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule
10 par rapport à la première, un moyen étant prévu pour le blocage irréversible de la seconde capsule dans la configuration dressée par rapport à la première capsule.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention deviendront plus
15 clairs à partir de la description de deux modes de réalisation préférés, mais non pas exclusifs, du capuchon à visser selon l'invention, expliqués en se référant aux dessins ci-joints, lesquels sont donnés à titre d'exemple non limitatif et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un capuchon à visser
20 selon l'invention, dans une première variante de celui-ci ;

- la figure 2 est une vue en perspective d'un détail du capuchon à visser selon l'invention, dans sa première variante ;

- la figure 3 est une vue en coupe latérale du capuchon à visser selon l'invention, dans une configuration d'utilisation ;

25 - la figure 4 est une section en perspective du capuchon selon l'invention, dans une configuration d'utilisation temporaire intermédiaire ;

- la figure 5 est une section en perspective du capuchon selon l'invention, dans une seconde configuration d'utilisation ; et

30 - la figure 6 est une vue en perspective éclatée d'un capuchon à visser selon l'invention, dans l'une seconde variante de celui-ci.

Lorsqu'on se réfère aux dessins cités, ceux-ci montrent dans l'ensemble un capuchon à visser selon l'invention, dans un premier mode de
35 réalisation de celui-ci, désigné par le numéro de référence 10.

5 Le capuchon à visser 10 pour des conteneurs à liquide comprend une première capsule 11, pourvue à l'intérieur d'un pas de vis 12 et destinée à être vissée sur un pas de vis complémentaire correspondant 13 d'un goulot d'une bouteille 14.

10 Le capuchon comprend également une seconde capsule 15 qui entoure la première capsule 11 et qui est agencée pour se dresser axialement en éloignement de la première capsule 11 lors du premier dévissage, à l'aide d'un moyen d'écartement, qui sera mieux décrit ci-après, qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule 15 par rapport à la première capsule 11.

15 Il est en outre prévu un moyen pour le blocage irréversible, décrit dans ce qui suit, de la seconde capsule 15 en configuration dressée par rapport à la première capsule 11. Le fait que la seconde capsule 15 se dresse par rapport à la première capsule 11 dégage une portion de surface annulaire 16 de la première capsule 11, la visibilité de cette portion de surface annulaire 16 étant adaptée à montrer que la première
20 ouverture du capuchon 11 s'est produite.

25 Le moyen d'écartement qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule 15 par rapport à la première capsule 11, est constitué de deux saillies 18 et 19 diamétralement opposées, qui s'étendent en direction axiale depuis la portion de couverture 20 de la première capsule 11 vers la seconde capsule 15 ; et d'ailettes correspondantes 21, 22 qui sont agencées de manière à glisser sur ces saillies 18 et 19 lors de la rotation de la seconde capsule 15, les ailettes étant inclinées de manière à se projeter en porte-à-faux (elles forment par exemple
30 portions d'hélice circulaire) vers la première capsule 11 depuis la portion de couverture 23 de la seconde capsule 15.

35 En face des extrémités libres 21a et 22a des ailettes 21 et 22, il est prévu des parois de butée 24 et 25, contre lesquelles les extrémités des saillies 18 et 19 sont destinées à venir buter.

5 Entre les extrémités libres 21a et 22a et les parois de butée correspondantes 24 et 25 situées en face, on a défini des ouvertures correspondantes 27 et 28 pour que les extrémités 18a et 19a des saillies correspondantes 18 et 19 viennent s'engager par encliquetage dans ces ouvertures.

10 Les ouvertures 27 et 28 et les extrémités 18a, 19a définissent le moyen de blocage irréversible mentionné ci-dessus pour la seconde capsule 15 dans la configuration dressée par rapport à la première capsule 11.

15 La portion de surface annulaire 16, qui est visible en conséquence de l'écartement de la seconde capsule 15 par rapport à la première capsule 11, est délimitée, du côté de l'embouchure de la bouteille, par la bordure inférieure de la première capsule 11 à laquelle elle appartient, et du côté opposé, par une portion annulaire d'empêchement d'extraction 30 qui se projette radialement vers l'intérieur depuis la bordure de la seconde capsule 15, la portion annulaire d'empêchement d'extraction 30 étant conçue pour venir buter contre un épaulement externe correspondant 31 défini dans la première capsule 11.

La première capsule 11 est avantageusement réalisée de manière monolithique en matière plastique.

25 De plus, la seconde capsule 15 est avantageusement moulée de manière monolithique en matière plastique.

La première capsule 11 tout comme la seconde capsule 15 peuvent être aussi réalisées en d'autres matériaux selon les exigences et les besoins.

30 Le fonctionnement du capuchon à visser selon l'invention est le suivant.

- Quand le capuchon 10 est vissé pour la première fois sur le goulot de la bouteille 14, les parois 24 et 25 viennent respectivement en contact avec les extrémités 18a et 19a, du côté opposé par rapport aux ailettes correspondantes 21 et 22, et par conséquent la rotation de la seconde capsule 15, c'est-à-dire la capsule extérieure, dans la direction de vissage, amène aussi la première capsule 11, c'est-à-dire la capsule intérieure, à exécuter une rotation par entraînement. Ainsi, la première capsule 11 est vissée sur le pas de vis complémentaire 13 du goulot 14.
- 5
- 10 Lors du premier dévissage, la première capsule 11 reste vissée et fixée sur le goulot 14, tandis que la seconde capsule 15 tourne par rapport à la première capsule 11 jusqu'à ce que les ailettes inclinées 21 et 22 viennent toucher les saillies correspondantes 18 et 19.
- 15 Le glissement des ailettes inclinées 21 et 22 sur les saillies 18 et 19 entraîne simultanément la rotation de la seconde capsule 15 par rapport à la première capsule 11, ainsi que l'écartement axial de la seconde capsule 15 vis-à-vis de la première, comme cela est montré dans les figures 3 et 4.
- 20 En poursuivant la rotation (figure 5), les extrémités 18a et 19a des saillies 18 et 19 pénètrent par encliquetage dans les ouvertures 27 et 28, et viennent buter contre les parois 24 et 25.
- 25 Dans cette configuration d'engagement par encliquetage, la portion de surface annulaire 16 de la première capsule 11 est visible, et montre que la première ouverture de la bouteille 14 a eu lieu.
- 30 Sur la portion de surface annulaire 16, on peut appliquer des signes qui montrent particulièrement que la première ouverture a eu lieu, ou bien on peut réaliser la portion de surface annulaire 16 d'une couleur qui définit une différence chromatique évidente avec la couleur de la seconde capsule 15 située au-dessus, ou d'une capsule-chemise éventuelle, qui n'est pas montrée pour des raisons de simplicité, qui serait placée de manière à habiller la seconde capsule 15.
- 35

Dans cette configuration d'engagement par encliquetage, les deux capsules 11 et 15 sont intégrées l'une avec l'autre et lorsqu'on procède au dévissage de la seconde capsule 15, cela entraîne aussi le dévissage de la première capsule 11 en relation au pas de vis complémentaire 13 de la bouteille 14.

Dans la figure 6 on a illustré un second mode de réalisation du capuchon à visser selon l'invention, indiqué dans son ensemble par le numéro de référence 110. Dans ce second mode de réalisation, également donné à titre d'exemple non limitatif, le capuchon à visser 110 comprend une première capsule 111 et une seconde capsule 115 agencée de manière à entourer la première capsule 111 et à se dresser en direction axiale en éloignement de la première capsule 111 lors du premier dévissage, par un moyen d'écartement qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule 115 par rapport à la première capsule 111.

Le numéro de référence 130 indique un capot de couverture de la seconde capsule 115, sur lequel on peut appliquer des signes d'identification, des signes distinctifs ou des signes ornementaux selon les besoins, les exigences et les goûts de l'utilisateur.

Le capot de couverture 130 peut être réalisé en aluminium ou en matière plastique, ou en un autre matériau selon les besoins.

Le capot de couverture 130 peut être associé à la seconde capsule 115 par soudure, ou par liaison adhésive ou par rabattement de la bordure inférieure sur la bordure correspondante de la seconde capsule 115, ou encore au moyen de systèmes similaires et équivalents.

Le fait que la seconde capsule 115 se dresse par rapport à la première capsule 111 dégage une portion de surface annulaire 116 de la première capsule 111, dont la visibilité convient pour signaler que la première ouverture du capuchon 110 a eu lieu.

Le moyen d'écartement, qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule 115 par rapport à la première capsule 111, est réalisé par trois saillies équidistantes 118, 119, 131 qui s'étendent en direction axiale depuis la portion de couverture 120 de la première capsule 111 vers la seconde capsule 115 ; trois ailettes correspondantes 121, 122, 132 étant agencées de manière à coulisser, lors de la rotation de la seconde capsule 115, sur les saillies 118, 119, 131, et les ailettes 121, 122, 132 étant inclinées de manière à se projeter en porte-à-faux en direction de la première capsule 111 depuis la portion de couverture 124 de la même seconde capsule 115.

Le fonctionnement du second mode de réalisation du capuchon à visser 110 selon l'invention est le même que celui décrit ci-dessus pour le premier mode de réalisation.

Il est donc vérifié que l'invention satisfait le but et les objectifs proposés.

Au moyen de l'invention, on propose un capuchon à visser qui montre sans aucun doute que l'ouverture a eu lieu et sans les risques que présentent les capuchons à visser connus avec bague de sécurité, étant donné que le capuchon selon l'invention est dépourvu d'une quelconque bague de sécurité.

En outre, avec la présente invention, on propose un capuchon à visser qui est aisé à gérer avec les machines de manipulation de capuchon et d'embouteillage connues.

De plus, avec la présente invention, on propose un capuchon à visser présentant un impact visuel qui n'est pas inférieur à celui des capuchons à visser connus.

En outre, avec la présente invention, on propose un capuchon à visser qui, après la première ouverture, n'entraîne pas de mouvements gênants

comme dans le cas d'une bague de sécurité sur le goulot de la bouteille correspondante étant donné, comme on l'a vu ci-dessus, qu'il n'est prévu aucune bague de sécurité détachable.

5 En outre, avec la présente invention, on propose un capuchon à visser qui présente des performances techniques qui ne sont pas inférieures à celles des capuchons connus.

10 De plus, avec la présente invention, on propose un capuchon à visser qui est aisé à fabriquer et à utiliser, et que l'on peut produire avec des techniques connues à des frais limités.

15 L'invention qui a été conçue est susceptible de nombreuses modifications et versions, qui font toutes partie du même concept inventif. De plus, tous les détails peuvent être substitués par d'autres éléments techniquement équivalents.

20 Les matériaux utilisés, de même que les dimensions et les formes associées pourront être choisies de façon quelconque selon les besoins et l'état de la technique.

25 Lorsque les caractéristiques et les éléments techniques mentionnés dans la description sont suivis de numéro de référence, ceux-ci sont apposés uniquement à titre de référence sans présenter un quelconque effet limitatif.

Revendications

1. Capuchon à visser (10) pour conteneur à liquide, comprenant une première capsule (11), qui est pourvue à l'intérieur d'un pas de vis (12) et qui est destinée à être vissée sur un pas de vis complémentaire correspondant (13) d'un goulot d'une bouteille (14), et une seconde capsule (15), qui entoure ladite première capsule (11) et qui est conçue pour se dresser axialement en éloignement de la première capsule (11), lors d'un premier dévissage, à l'aide d'un moyen d'écartement qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule (15) par rapport à la première capsule (11), caractérisé en ce qu'il est prévu un moyen pour le blocage irréversible de ladite seconde capsule (15) dans la configuration dressée par rapport à ladite première capsule (11), le moyen de blocage irréversible étant approprié pour fixer en rotation lesdites capsules (11, 15) en relation l'une par rapport à l'autre dans ladite configuration dressée.
2. Capuchon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de blocage irréversible comprend un moyen de blocage de rotation et un moyen de blocage axial entre lesdites capsules (11, 15), le moyen de blocage de rotation et le moyen de blocage axial étant indépendants l'un par rapport à l'autre.
3. Capuchon selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite seconde capsule (15) est prévue pour se dresser par rapport à ladite première capsule (11) en dégageant une portion de surface annulaire (16) de ladite première capsule (11), dont la visibilité est adaptée à montrer que la première ouverture du capuchon (10) s'est produite.
4. Capuchon selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit moyen d'écartement, qui agit lors de la première rotation de la seconde capsule (15) par rapport à la première capsule (11), est réalisé par des saillies (18, 19) qui s'étendent axialement depuis la portion de couverture (20) de la première capsule (11) vers la seconde capsule (15), des ailettes correspondantes (21, 22) étant agencées de manière à glisser, lors d'une rotation de la seconde

capsule (15), sur lesdites saillies (18, 19), lesdites ailettes étant inclinées de manière à se projeter en porte-à-faux vers la première capsule (11) depuis la portion de couverture (23) de ladite seconde capsule (15).

5

5. Capuchon selon la revendication précédente, caractérisé en ce que, en face de l'extrémité libre (21a, 22a) d'une ailette (21, 22), il est prévu une paroi de butée (24, 25) contre laquelle l'extrémité (18a, 19a) de la saillie (18, 19) est destinée à venir en butée, entre lesdites extrémités libres (21a, 22a) et les parois de butée correspondantes (24, 25) en vis-à-vis sont prévues un nombre correspondant d'ouvertures (27, 28) pour que les extrémités (18a, 19a) des saillies respectives (18, 19) viennent en engagement par encliquetage dans lesdites ouvertures, lesdites ouvertures (27, 28) et lesdites extrémités (18a, 19a) formant ledit moyen de blocage irréversible de ladite seconde capsule (15) dans la configuration dressée par rapport à ladite première capsule (11).

10

15

6. Capuchon selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite portion de surface annulaire (16), qui est visible en conséquence de l'écartement de la seconde capsule (15) depuis la première capsule (11), est délimitée au niveau de la région de l'embouchure de la bouteille par la bordure inférieure de la première capsule (11) à laquelle elle appartient et au niveau de la région opposée par une portion annulaire d'empêchement d'extraction (30), qui se projette radialement vers l'intérieur depuis la bordure inférieure de la seconde capsule (15), ladite portion annulaire d'empêchement d'extraction (30) étant conçue pour venir en buter contre un épaulement externe correspondant (31) formé sur ladite première capsule (11).

20

25

7. Capuchon selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite première capsule (11) est réalisée de manière monolithique en matière plastique.

30

8. Capuchon selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite seconde capsule (15) peut être moulée de manière monolithique en matière plastique.

35

- 5 9. Capuchon selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un capot de couverture (130) est susceptible d'être associé à ladite seconde capsule (115), des marques d'identification, des marques distinctives et des marques ornementales pouvant être appliquées sur ledit capot.
- 10 10. Capuchon selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit capot (130) est susceptible d'être réalisé en aluminium ou en matière plastique ou en un autre matériau, et est susceptible d'être associé à ladite seconde capsule (115) par soudure ou par liaison adhésive, ou par rabattement de la bordure inférieure sur la bordure correspondante de la seconde capsule (115).

1/3

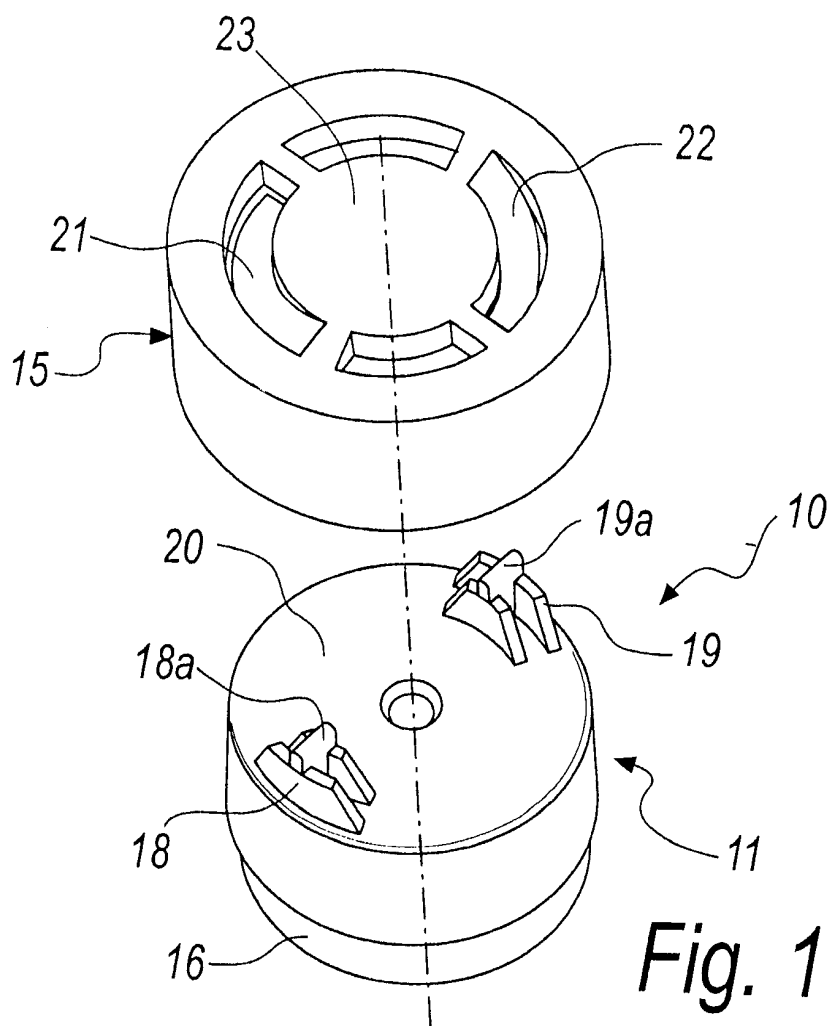


Fig. 1

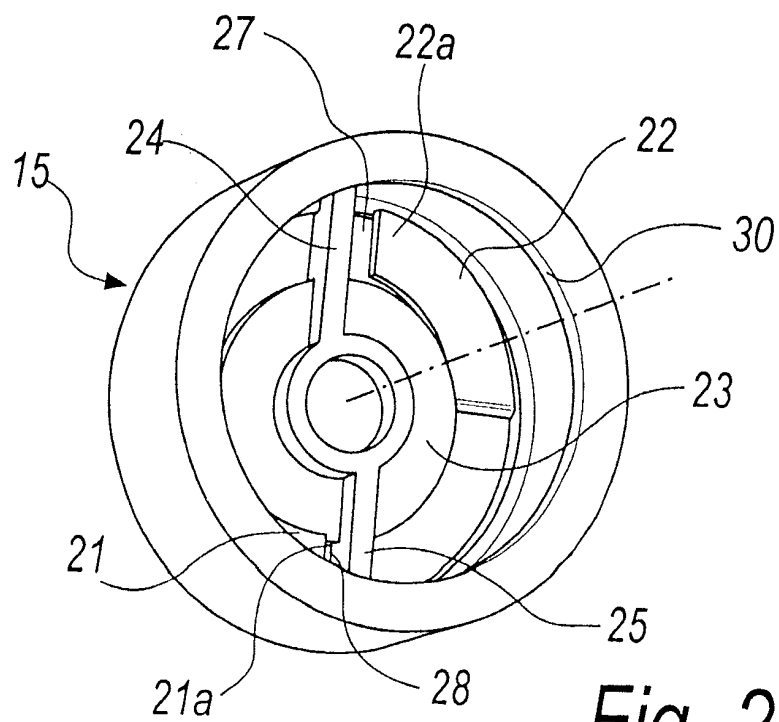
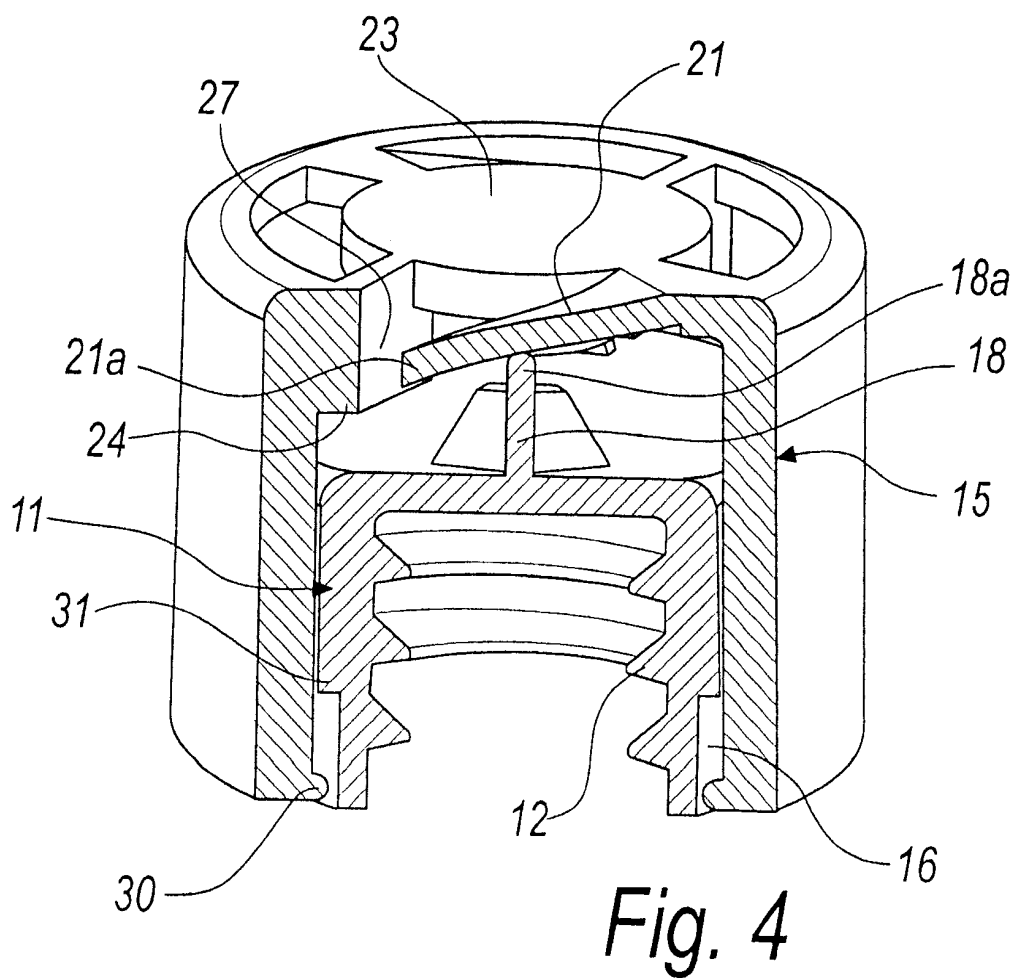
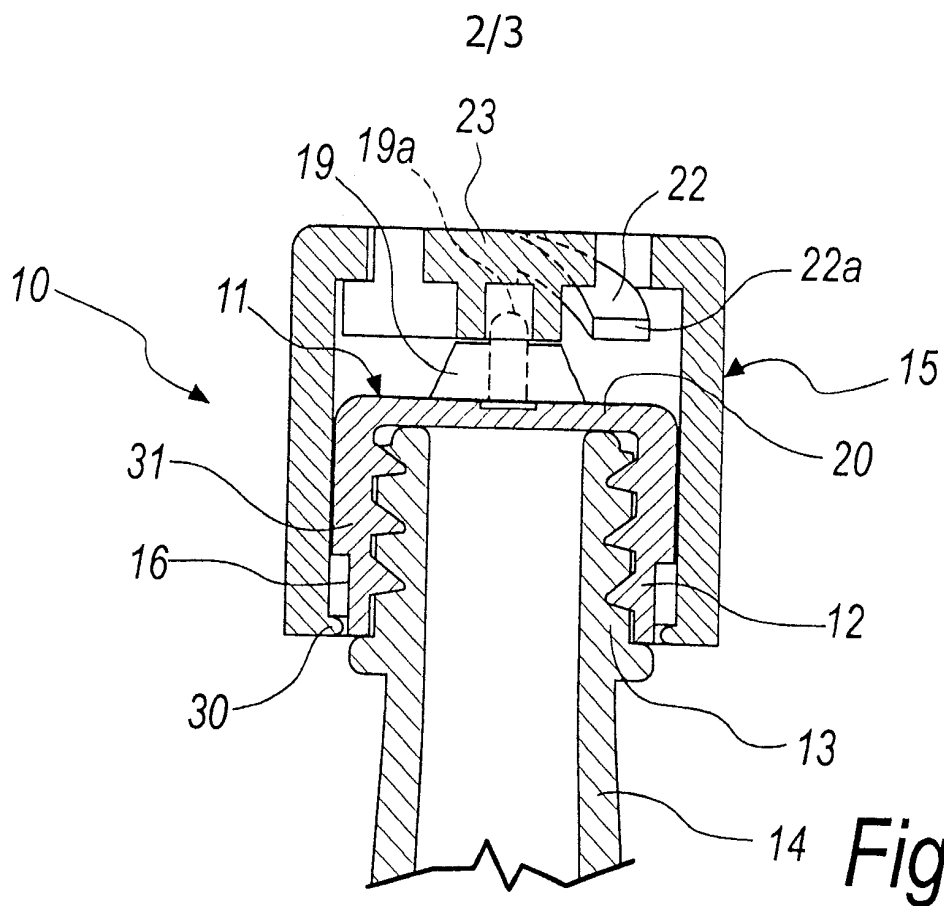


Fig. 2



3/3

